

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Le frelon asiatique : actualités



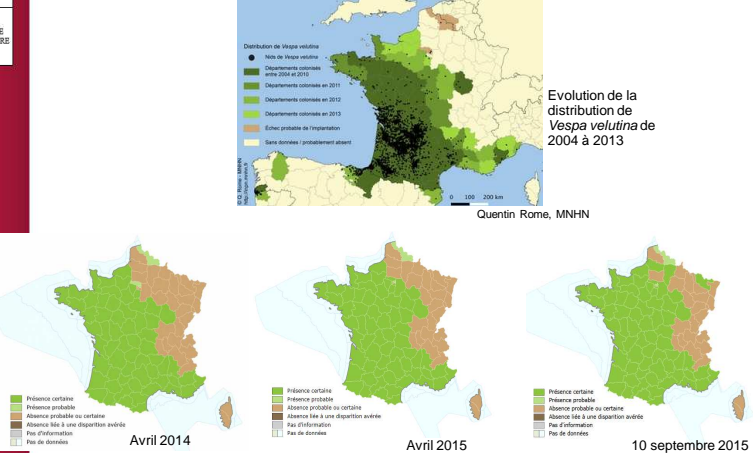
Réunion du comité d'experts apicoles du CNOPSAV le 10 février 2016

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Evolution de la distribution de *Vespa velutina* sur le territoire national



Evolution de la distribution de *Vespa velutina* de 2004 à 2013

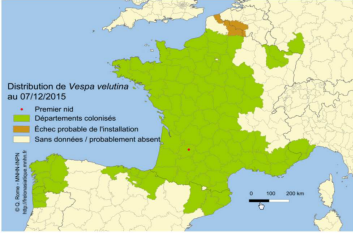
Quantin Rome, MNHN

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

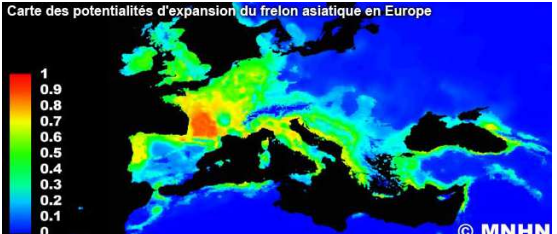
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Distribution de *Vespa velutina* en Europe



Distribution de *Vespa velutina* en Europe au 07/12/2015

Carte des potentialités d'expansion du frelon asiatique en Europe



© MNHN

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT


Un problème désormais européen...

Projet de la Commission européenne de classer l'espèce *Vespa velutina nigrithorax* (frelon asiatique) dans la liste des espèces exotiques envahissantes

=> Conséquence du classement :

- Obligation pour les États membres touchés de mettre en place un plan d'action dans les 18 mois qui suivent la sortie du Règlement européen.

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Réglementation nationale actuelle

- **Vespa velutina est classé danger sanitaire de catégorie 2** (Arrêté du 26 décembre 2012 relatif au classement dans la liste des dangers sanitaires du frelon asiatique)
 - => Les OVS (organismes à vocation sanitaire) ou les ASR (association sanitaire régionale) ont vocation à porter le programme de surveillance, de prévention et de lutte
 - => Les modalités du programme sont définies par la note de service DGAL/SDSPA/N2013-8082 du 10 mai 2013 (*Définition des mesures de surveillance, de prévention et de luttes permettant de limiter l'impact du frelon asiatique Vespa velutina nigrithorax sur les colonies d'abeilles domestiques sur le territoire national*)
- **L'introduction de spécimens de Vespa velutina est interdite sur le territoire national** (Arrêté du 22 janvier 2013 interdisant sur le territoire national l'introduction de spécimens du frelon à pattes jaunes *Vespa velutina* [ministère en charge de l'écologie])

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr




LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Moyens de lutte

+ Piégeage de printemps :

Objectif: Piéger les femelles fondatrices *Vespa velutina* (femelles reproductrices) au printemps

Mais:

- Pas de consensus concernant l'efficacité de la méthode et son innocuité pour l'entomofaune


+ Piégeage de fin de saison apicole :

Objectif: Piéger les ouvrières *Vespa velutina* pour réduire la pression prédatrice au niveau du rucher, altérer la dynamique de population de la colonie

Mais:

- Peu efficace (étude ITSAP, mai 2015)
- Menace pour l'entomofaune (problème de sélectivité des pièges)

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr




LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Moyens de lutte

+ Destruction des nids de frelon


- Efficace pour réduire la pression de prédation localement
 - > si pas d'autres colonies établies à proximité
- Efficace pour empêcher l'émergence de nouvelles générations de femelles reproductrices
 - > si destruction précoce des nids
 - > mais détection précoce des nids difficile car de taille réduite et cachés par la végétation

Autres problématiques:

- Erreurs de diagnose
- Utilisation de molécules non homologuées (ex : SO2)
- Coût (intervention de nuit pour les substances biocides non rémanentes, en équipe, matériel, substance biocide)
- Problématique environnementale suite à l'utilisation de biocides
- Accès aux propriétés privées

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr




LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Perspectives

Actions proposées lors de la réunion de pilotage sanitaire apicole du 15 juin 2015:

- Examiner les conditions de réévaluation du piégeage de printemps
- Encourager le développement de nouvelles méthodes de lutte

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr





LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Perspectives : 2 conventions en cours d'élaboration

1- Convention DGAI/ITSAP mise en œuvre dans le cadre du plan apicole européen :

- Financement : 50 % DGAI / 50 % Fonds FEAGA
 - Validé pour l'année 3 du plan apicole européen (PAE) (2015/2016) par le comité apicole
 - **A valider pour les 2 premières années du prochain PAE (2016/2017 et 2017/2018)**
- Objet : Mise en œuvre par l'ITSAP de 2 expérimentations
 - Expérimentation 1 : mise au point d'un appât protéique formulé à base d'une molécule active à tester (dont le fénoxycarbe) expérimentation de terrain
 - Expérimentation 2 : évaluation de la méthode de piégeage des fondatrices.

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Perspectives : 2 conventions en cours d'élaboration

2- Convention DGAI/MNHN (Muséum national d'histoire naturelle) :

- Financement : 50 % DGAI / 50 % MNHN
- Objets : Appui technique et scientifique du Muséum sur le sujet 'frelon asiatique' en faveur du Ministère en charge de l'agriculture, expertise du Muséum sur les deux expérimentations mises en œuvre par l'ITSAP, et réalisation des missions du Muséum définies dans la note de service DGAL/SDSPA/N2013-8082.

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Perspectives

Classement en danger sanitaire de catégorie 1 ?

Le ministre en charge de l'agriculture a indiqué, sous réserve de la démonstration d'une méthode de lutte efficace et d'une expertise juridique, être favorable au classement du frelon asiatique en danger sanitaire de première catégorie pour permettre, le cas échéant, une lutte obligatoire sur l'ensemble du territoire national.

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr